

*Brest, le 30 août 2018*

## **Déclaration relative à l'actualisation semestrielle du document de référence**

Comme il est d'usage en matière d'information financière, le groupe Arkéa a actualisé son document de référence à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels. Compte tenu des avancées significatives de son projet d'indépendance survenues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le groupe a recensé la liste des facteurs de risques théoriques qui pourraient survenir à cette occasion. S'agissant d'une situation inédite, le groupe a tenu à établir, en toute transparence, la liste la plus exhaustive possible des risques, cela ne signifie pas qu'ils vont inéluctablement se réaliser.

Cette publication ne remet pas en cause la mise en œuvre du projet d'indépendance, selon le calendrier et le schéma d'organisation décidés par le conseil d'administration du groupe Arkéa.